

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.**

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification avec enquête publique du PLU pour la commune d'Ambronay

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Le Maire de la Commune d'Ambronay Gisèle LEVRAT
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	<b>Mairie d'Ambronay</b> Grande Rue BP.9 <b>01506 AMBRONAY CEDEX</b> Tél : 04.74.38.51.37 Mairie.ambronay@wanadoo.fr

**NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.**

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	Par délibération en date du 26 janvier 2017 – document exécutoire depuis le 26 mai 2017

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p>Approbation du PLU par délibération en date du 28 juin 2013            Modification simplifiée n°2 approuvée le 4 octobre 2018</p> <p><b>Cf. annexes PADD – OAP – REGLEMENT - ZONAGE</b></p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?																																																																																																										
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	2328 habitants																																																																																																									
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	3355 ha																																																																																																									
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	7.6 ha																																																																																																									
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p><b>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</b></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">PLU</th> </tr> <tr> <th>Zones</th> <th>Superficie (ha)</th> <th>Répartition %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>UA</td><td>8,6</td><td>0,3</td></tr> <tr><td>UB</td><td>44,4</td><td>1,3</td></tr> <tr><td>UE</td><td>5</td><td>0,1</td></tr> <tr><td>Uha</td><td>26,2</td><td>0,8</td></tr> <tr><td>Uhb</td><td>65</td><td>1,9</td></tr> <tr><td>Urbac</td><td>0,6</td><td>0,0</td></tr> <tr><td>Uif</td><td>3,9</td><td>0,1</td></tr> <tr><td>Uxa</td><td>0,9</td><td>0,0</td></tr> <tr><td>Uxb</td><td>9,3</td><td>0,3</td></tr> <tr><td>Uxi</td><td>23</td><td>0,7</td></tr> <tr><td>Uxm</td><td>5,9</td><td>0,2</td></tr> <tr><td><b>sous total</b></td><td><b>192,9</b></td><td><b>5,7</b></td></tr> <tr><td>1AU</td><td>4,3</td><td>0,1</td></tr> <tr><td>2AU</td><td>9,1</td><td>0,3</td></tr> <tr><td>TAUx</td><td>19,7</td><td>0,6</td></tr> <tr><td></td><td>0</td><td>0,0</td></tr> <tr><td>2AUx</td><td>29</td><td>0,9</td></tr> <tr><td>2AUxi</td><td>7,6</td><td>0,2</td></tr> <tr><td><b>sous total</b></td><td><b>69,7</b></td><td><b>2,1</b></td></tr> <tr><td>N</td><td>905,0</td><td>27,0</td></tr> <tr><td>Ns</td><td>220,0</td><td>6,6</td></tr> <tr><td>NH</td><td>4,6</td><td>0,1</td></tr> <tr><td>NL</td><td>36,5</td><td>1,1</td></tr> <tr><td>NLc</td><td>2,1</td><td>0,1</td></tr> <tr><td>NLh</td><td>0,7</td><td>0,0</td></tr> <tr><td><b>Sous total</b></td><td><b>1168,9</b></td><td><b>34,8</b></td></tr> <tr><td>A</td><td>1567,7</td><td>46,7</td></tr> <tr><td>As</td><td>146,4</td><td>4,4</td></tr> <tr><td>Aa</td><td>12,6</td><td>0,4</td></tr> <tr><td>Ab</td><td>136,5</td><td>4,1</td></tr> <tr><td>Ai</td><td>60,3</td><td>1,8</td></tr> <tr><td><b>1923,5</b></td><td><b>57,3</b></td><td></td></tr> <tr><td><b>3355,0</b></td><td><b>100,0</b></td><td></td></tr> </tbody> </table> <p><b>Annexe : plan de zonage du PLU</b></p>	PLU			Zones	Superficie (ha)	Répartition %	UA	8,6	0,3	UB	44,4	1,3	UE	5	0,1	Uha	26,2	0,8	Uhb	65	1,9	Urbac	0,6	0,0	Uif	3,9	0,1	Uxa	0,9	0,0	Uxb	9,3	0,3	Uxi	23	0,7	Uxm	5,9	0,2	<b>sous total</b>	<b>192,9</b>	<b>5,7</b>	1AU	4,3	0,1	2AU	9,1	0,3	TAUx	19,7	0,6		0	0,0	2AUx	29	0,9	2AUxi	7,6	0,2	<b>sous total</b>	<b>69,7</b>	<b>2,1</b>	N	905,0	27,0	Ns	220,0	6,6	NH	4,6	0,1	NL	36,5	1,1	NLc	2,1	0,1	NLh	0,7	0,0	<b>Sous total</b>	<b>1168,9</b>	<b>34,8</b>	A	1567,7	46,7	As	146,4	4,4	Aa	12,6	0,4	Ab	136,5	4,1	Ai	60,3	1,8	<b>1923,5</b>	<b>57,3</b>		<b>3355,0</b>	<b>100,0</b>	
PLU																																																																																																										
Zones	Superficie (ha)	Répartition %																																																																																																								
UA	8,6	0,3																																																																																																								
UB	44,4	1,3																																																																																																								
UE	5	0,1																																																																																																								
Uha	26,2	0,8																																																																																																								
Uhb	65	1,9																																																																																																								
Urbac	0,6	0,0																																																																																																								
Uif	3,9	0,1																																																																																																								
Uxa	0,9	0,0																																																																																																								
Uxb	9,3	0,3																																																																																																								
Uxi	23	0,7																																																																																																								
Uxm	5,9	0,2																																																																																																								
<b>sous total</b>	<b>192,9</b>	<b>5,7</b>																																																																																																								
1AU	4,3	0,1																																																																																																								
2AU	9,1	0,3																																																																																																								
TAUx	19,7	0,6																																																																																																								
	0	0,0																																																																																																								
2AUx	29	0,9																																																																																																								
2AUxi	7,6	0,2																																																																																																								
<b>sous total</b>	<b>69,7</b>	<b>2,1</b>																																																																																																								
N	905,0	27,0																																																																																																								
Ns	220,0	6,6																																																																																																								
NH	4,6	0,1																																																																																																								
NL	36,5	1,1																																																																																																								
NLc	2,1	0,1																																																																																																								
NLh	0,7	0,0																																																																																																								
<b>Sous total</b>	<b>1168,9</b>	<b>34,8</b>																																																																																																								
A	1567,7	46,7																																																																																																								
As	146,4	4,4																																																																																																								
Aa	12,6	0,4																																																																																																								
Ab	136,5	4,1																																																																																																								
Ai	60,3	1,8																																																																																																								
<b>1923,5</b>	<b>57,3</b>																																																																																																									
<b>3355,0</b>	<b>100,0</b>																																																																																																									

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<b>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de</b>	

**3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?**

PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Cf. copie du PADD

**3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?**

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Par exemple :

Au vu des éléments de diagnostic, la commune d'Ambronay a décidé d'orienter son développement territorial pour les 15 années à venir, selon quatre orientations générales :

I – Prévoir un développement urbain et démographique cohérent avec le schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey

II – Optimiser et sécuriser les déplacements pour tous les usagers

III – Créer les conditions favorables au développement économique et touristique

IV – Préserver les milieux naturels et le paysage

Cf. annexe copie délibération.

**3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?**

Oui	Non	NON
-----	-----	-----

**3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?**

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Amendement Dupont et étude 4 saisons
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	NON

**3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...**

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage « Loi Littoral »">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage « Loi Littoral »</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur			

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?  <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		Le SDAGE 2016-2021 a été arrêté pour adoption
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de commune de la Plaine de l'Ain

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**  
**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

CF. Plan de zonage et dossier de modification du PLU

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commune rurale (Fontaine-le-Puits)</li> <li>Commune péri-urbaine de première couronne (Salins-les-Thermes)</li> </ul>
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?  <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Progression modérée à 2820 habitants
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?  Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	

## 4.1 Présentation de votre projet

Les objectifs de croissance démographique fixés pour la commune d'Ambronay en cohérence avec le SCOT BUCOPA visent à la création d'environ 275 logements. Le village devra ainsi suivre un développement maîtrisé, avec un objectif de population pouvant atteindre 2800 habitants en 2020. Ces nouveaux logements seront répartis de la façon suivante :

- 247 nouveaux logements
- 28 logements par renouvellement urbain (réhabilitation de logements existants ou démolition/reconstruction au sein du tissu urbain).

Les logements à réaliser serviront à :

- accueillir une population nouvelle : 210 logements
- pallier la « disparition » supposée de 2% des logements existants : 18 logements
- répondre aux besoins liés à la décohabitation des ménages de la commune : 46 logements.

Il est à retenir que depuis 2005, 128 logements ont été commencés, ce qui ramène le nombre de logements à produire à 147 entre 2010 et 2020.

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?  
<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp> 89 logements vacants

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.

Le PLU prévoit, à son échéance, un accroissement de la tache urbaine de 36,1% en passant de 192,9 hectares urbanisés à 262,6 ha. Le PLU anticipe dès lors le prélèvement de près de 69,7 ha sur les espaces naturels et agricoles dont 80% sont voués aux activités économiques. 4,3 hectares seront ouverts à court et moyen termes pour l'urbanisation mixte (habitat, équipements, services, commerces) concentrée au Sud du bourg. En 2013, les 4,3 hectares sont consommés à plus de 70%. 9,1 ha sont identifiés pour être urbanisés à long terme ou constituer des réserves foncières. Ce secteur se localise au Sud du bourg. Ainsi, même si 13.4 ha sont inscrits comme voués à l'urbanisation future pour des opérations mixtes ou d'habitat, seuls 10,9 ha le sont réellement. (soit +6,9 % de surfaces urbaines supplémentaires à l'horizon 2020 par rapport à aujourd'hui).

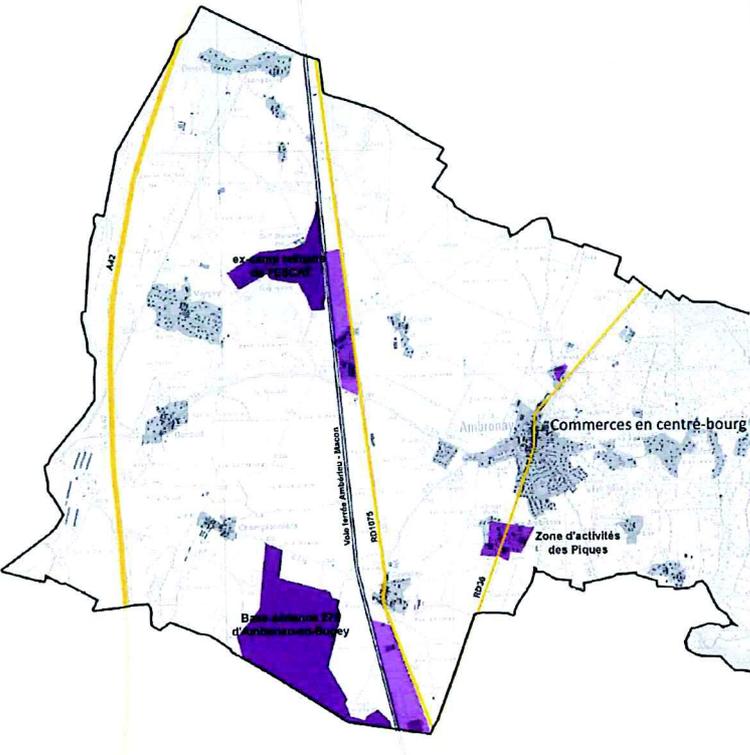
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ? 10 ha en extension.

Quelle sera la surface moyenne par logement ? 125 m2 par logement

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre

### Volonté communale

	Zone U et 1AU	Zone 2AU	TOTAL
Surface ouverte à l'urbanisation au PLU	7,5 ha	9,1 ha	16,6 ha
Dont déjà consommée	3,6 ha	0	
Réellement disponible	3,9 ha	9,1 ha	13 ha

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
CF. rapport de la modification	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCOT ?	Oui le SCOT la met en avant Le SCOT identifie la zone AUi comme zone d'activités économiques existante et la zone 2Auxi comme une zone de développement future à vocation économique pour l'accueil d'activités hôtelières et touristiques.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Cette zone est prévue déjà au PLU en 2AU <b>SURFACE DU PROJET =7,6HA</b> Ouverture d'une zone 2AUxi
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCOT: <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	<p>Oui CF. SCOT</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Zone d'activités les Piques :7HA ;1,01 HA disponibles.</li> <li>2) Zone d'activités le Coriat est 8,7HA ;0HA disponibles.</li> </ol> <p>En Point Bœuf 11,5Ha 0,3HA disponibles.</p>
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Le projet fera l'objet d'un seul permis de construire
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
CF. Dossier Amendement Dupont	

<b>4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
communales ou intercommunales			
Des espaces agricoles ?		Non	<p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p>
Des espaces boisés ?	Oui		<p><i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i></p> <p>FA3. HAIES D'ESPÈCES INDIGÈNES RICHES EN ESPÈCES. (CODES EUNIS) 84-3 Petits bois, bosquets, Boisements mixte feuillus et conifères (Codes CORINE-BIOTOPE)</p>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		Non	<p><i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i></p>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>			<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>	Oui		<p><i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i></p> <p>Site Natura 2000 N° FR8201653 Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône.</p> <p>Incidences Natura 2000 traitées dans l'étude environnementale 4 saisons page 79 à 98.</p> <p>Enjeux identifiés : préservation des corridors arborés pour le déplacement de l'avifaune et des Chiroptères.</p> <p>Haies de peuplier noirs au nord du site. « CHAMP-FORET »</p>
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>	Oui		<p>ZNIEFF de type 2 .N° 8200307403 du PRE-THOMAS</p> <p><b>Le périmètre de la ZNIEFF n'est pas concerné par le projet de COMPLEXE HOTELIER sur le site CHAMP-FORET.</b></p>

<b>4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>			Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		Non	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		Non	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? <a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a> <a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a> <a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a>		Non	
Complétez si nécessaire			

<b>4.4 Continuités écologiques</b>			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?		Non	<i>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</i>
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	<i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i>  <i>Le SRCE indique des ESPACES PERMEABLES et LA TRAME BLEUE est représentée par la BASSE VALLEE DU RHONE</i>		

<b>4.5 Paysage, patrimoine bâti</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		Non	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		Non	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Non	

<b>4.5 Paysage, patrimoine bâti</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>		Non	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		Non	
Complétez si nécessaire			

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	Oui		173 498 m <sup>3</sup> prélevés sur Ambronay en 2016.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>		Non	La station de traitement en 2017 est conforme en EQUIPEMENT et non conforme en PERFORMANCE  Un nouveau zonage d'assainissement est actuellement en cours d'enquête publique.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	Oui		La zone 2AUxi étant partiellement inondable intègre des prescriptions hydrauliques particulières. Ainsi, pour les eaux pluviales issues des constructions et des imperméabilisations qui leur sont liées, leurs rejets ne sont pas autorisés sur la voie publique. Les eaux pluviales doivent être obligatoirement traitées sur la parcelle. En cas d'impossibilité technique justifiée, le rejet des eaux pluviales est autorisé dans les réseaux séparatifs ou vers un déversoir dont la localisation est décidée par l'autorité compétente. Dans tous les cas des mesures devront être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise des débits et de l'écoulement des eaux pluviales ou de ruissellement. Enfin, la réalisation et le raccordement à la fibre optique sont obligatoires.
Complétez si nécessaire			

<b>4.7 Sols et sous-sol</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		Non	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		Non	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Non	
Complétez si nécessaire			

<b>4.8 Risques et nuisances</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		Non	<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		Non	
Nuisances ?		Non	<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		Non	
Complétez si nécessaire			

<b>4.9 Air, énergie, climat</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	Oui		<i>GRE SNCF AMBRONAY-PRIAY</i>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		Non	

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?			
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : Le 11 mai 2019 Lieu : à Ambronay	NOM      PRENOM Le MAIRE LEVRAT Gisèle  SIGNATURE	
--	---	---